



RETRAIT & GONFLEMENT D'ARGILE

Plans de prévention

- National : Mesure N°5 du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3) de 2024 : Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles
- Départemental : Plan de Prévention du Risque retrait-gonflement des argiles (PPR-rga)
- Communal : toutes les communes du Gers sont concernées =>
- 55% du territoire hexagonal désormais concerné par le retrait-gonflement des argiles
- 12 millions de maisons individuelles sont exposées à un risque moyen ou fort



RETRAIT & GONFLEMENT D'ARGILE

Moyens et Actions

- Condom = zone aléa faible à moyen
- Fonds de prévention dit Fonds Argile pour
 - accompagner les ménages éligibles
 - réaliser le diagnostic de vulnérabilité des maisons
 - soutenir la réalisation de travaux de prévention
- Simulateur d'éligibilité en ligne selon les critères
- Actions :
 - communiquer sur ce risque et les moyens à disposition pour effectuer les diagnostic
 - **zonage (version 2014?) à intégrer à la révision du PCS**

Simulateur d'éligibilité

Fonds argile

Pour aller plus loin